

Le gouvernement fédéral doit maintenir le cap pour s'assurer d'exercer le plus de pressions possible sur les dirigeants mondiaux et les participants clés dans ces négociations. Le Canada ne peut pas se permettre de perdre son système de gestion de l'offre. Des milliers de familles d'agriculteurs, de collectivités rurales et de travailleurs de l'industrie agroalimentaire dépendent de ce système, qui permet de fournir régulièrement aux consommateurs canadiens des produits laitiers et avicoles bons et nourrissants.

Je demande au premier ministre et à son gouvernement d'aller jusqu'au bout dans ces négociations, afin de préserver cette composante des plus stables du système agricole canadien.

* * *

LE SAUMON

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, on célébrait hier l'ouverture officielle d'une autre saison de pêche au saumon de l'Atlantique dans bon nombre de rivières canadiennes.

Le saumon est à la fois un symbole et un défi pour notre société et ce, à deux importants égards.

D'abord, sa survie témoigne de notre engagement à l'égard de la protection des espèces. Le saumon, qui représentait jadis une ressource abondante, fait maintenant partie des espèces menacées qui mettent à l'épreuve notre bonne volonté et notre discipline dans le domaine environnemental.

En deuxième lieu, le dossier du saumon va continuer à influencer sur les nouvelles relations que les gouvernements autonomes autochtones établiront au sein de la nation canadienne. C'est un dossier où il est acquis que les droits des autochtones sont prioritaires, mais où le partage avec les autres citoyens demeure encore un but essentiel.

Il nous faut prendre la résolution de relever avec prudence et délicatesse ce double défi que représente le saumon et d'y appliquer des méthodes de gestion efficaces.

* * *

HAÏTI

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada devrait condamner publiquement les États-Unis qui reviennent à leurs pratiques barbares de 1981 qui consistent à forcer les réfugiés

Article 31 du Règlement

de la mer haïtiens à retourner à Haïti au risque d'y être persécutés. N'oublions pas qu'il y a une douzaine d'années nous avons condamné des nations d'Asie du Sud-Est qui faisaient la même chose, en violation des lois des Nations Unies.

Le Canada a eu raison de mettre un terme à la déportation vers Haïti après le coup d'État de l'automne dernier, mais nous devons faire plus.

Il y a des Haïtiens en danger qui n'ont aucun moyen de fuir la persécution car, étant dans leur propre pays, ils ne peuvent demander le statut de réfugié à notre bureau des visas de Port-au-Prince. En conséquence, je demande au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et au Cabinet de recourir à l'article 62 de la Loi sur l'immigration pour désigner des catégories de Haïtiens comme nécessitant une protection, ce qui leur permettrait de demander à notre bureau des visas le droit d'entrer au Canada comme réfugié.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, voici de bonnes nouvelles qui méritent d'être signalées au sujet de l'économie canadienne.

En mars, nos exportations ont atteint le niveau record de 12,8 milliards de dollars, dont 9,8 milliards de dollars pour les seules ventes réalisées aux États-Unis. C'est le troisième mois d'affilée que nous connaissons une augmentation encourageante de notre produit intérieur brut.

En fait, nos exportations aux États-Unis se sont accrues de 12 p. 100 entre décembre et mars. Durant cette même période, la productivité dans nos usines a progressé au rythme annuel de 5,7 p. 100, contre 1 à 2 p. 100 dans le passé.

Le Canada redevient compétitif. Serait-ce que nos politiques économiques commencent à porter fruit?

* * *

LA CONDUITE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, en dépit de toutes les campagnes de sensibilisation de la population, la conduite en état d'ébriété continue de poser un grave problème au Canada.

Des statistiques récentes indiquent une baisse du nombre des accusations de conduite en état d'ébriété. Selon des estimations conservatrices, un conducteur en état d'ébriété sur 200 est arrêté.